



Offre conseil JuriSanté



Nos prestations de conseil juridique



AVERTISSEMENT

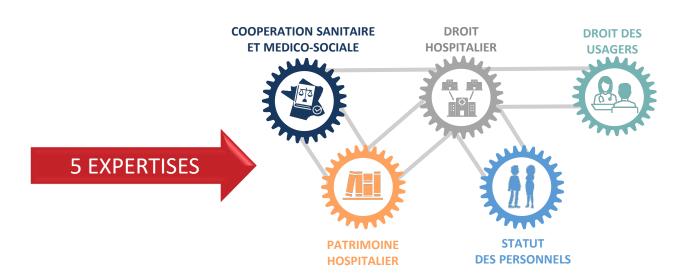
La consultation juridique ou la rédaction d'actes sous seing privé est une activité réglementée.

A cet égard, deux éléments doivent être précisés.

- Le Centre de droit JuriSanté ne peut réaliser de consultation juridique ou rédiger des actes sous seing privé que pour les seuls membres de l'association.
- Par arrêté de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 18 mars 2008, l'agrément prévu par l'article 54 (1°) de la loi n° 711130 du 31 décembre 1971 a été conféré aux membres de l'association Centre national de l'expertise hospitalière (CNEH), à la condition,
 que ces personnes possèdent, si elles ne sont pas titulaires de la licence en droit, un diplôme de maîtrise en droit, un diplôme de
 troisième cycle dans les disciplines juridiques (DEA et DESS) ou un master en droit ou justifient d'une expérience professionnelle telle
 que spécifiée dans ledit arrêté.

Notre équipe répond aux conditions imposées par l'arrêté du 18 mars 2008 et peuvent donc réaliser des prestations de conseil juridique.

ACCOMPAGNER A LA SECURISATION JURIDIQUE DES PROJETS



PARTENAIRES

Établissements Ville Institutionnels Industriels

SECTEURS
SANITAIRE
MCO
SSR
Psychiatrie

MÉDICO-SOCIAL

Plateaux techniques

Personnes âgées Handicap



Structurer les coopérations



COOPERATION SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE

Nous accompagnons les établissements dans la définition, la structuration et la formalisation de leurs projets de coopération sanitaire et médico-sociale, que ce soit sur des activités de soins, médico-techniques, logistiques ou administratives.

- Aide à la définition du périmètre et des fondamentaux du projet de coopération
- Recherche du vecteur juridique de coopération le plus adapté au projet
- Accompagnement à la rédaction des conventions de coopération, conventions constitutives et règlements intérieurs de structures organiques de coopération
- Accompagnement pluri-dimensionnel à la structuration des projets de coopération: volet stratégique, financier, RH, systèmes d'information...
- Audits de partenariats conventionnels
- Sécurisation juridique des partenariats et coopérations existants

« Accompagnement à la constitution d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) public-privé portant sur des mutualisations de moyens médicaux, soignants et logistiques: rédaction de la convention constitutive, du règlement intérieur, aide au montage du budget et à la procédure de création »

« Accompagnement à la mise en place de groupements hospitaliers de territoire (GHT), par définition du périmètre de coopération, de la gouvernance et des engagements contractuels spécifiques des partenaires »

« Audit juridique des relations entre un établissement public de santé et les associations intervenant en son sein (subventions, domiciliation, risque de gestion de fait...) »

« Accompagnement à la constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) entre EHPAD publics portant sur des mutualisations de moyens médicaux, soignants et logistiques: élaboration des axes stratégiques de la coopération, rédaction de la convention constitutive et du règlement intérieur, diagnostic territorial et analyse financière, mise en œuvre opérationnelle »





Maîtriser la gestion du patrimoine



PATRIMOINE HOSPITALIER

Nous aidons les établissements publics sanitaires et médico-sociaux à déployer des pratiques de gestion de leur patrimoine hospitalier conformes aux principes de domanialité qui les régissent.

- Aide à la détermination du droit applicable au projet immobilier en fonction de la qualification domaniale du bien
- Détermination des procédures de gestion et assistance à la mise en œuvre
- Assistance juridique à la gestion des logements de fonction
- Appui aux projets de cession
- Accompagnement à la mise en place d'autorisations ou de convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT)

« Rédaction de conventions d'occupation temporaire du domaine public, en appui à la mise en place d'un partenariat public-privé entre un hôpital et un établissement de santé privé »

« Analyse juridique des impacts patrimoniaux d'un projet de transfert d'une activité de psychiatrie (2 secteurs) entre un centre hospitalier et un établissement public de santé mentale: aide au choix de la modalité juridique (cession ou AOT) et aide à la rédaction de la convention AOT »

« Analyse juridique d'un projet de cession de biens du patrimoine d'un établissement public médico-social dans le cadre d'un projet de cession d'une autorisation d'activité »





Sécuriser l'organisation interne



DROIT HOSPITALIER

Les établissements publics sanitaires et médico-sociaux évoluent dans un environnement réglementaire très contraint. Nous accompagnons ces établissements dans toutes les problématiques de sécurisation et de mise en conformité de leurs organisations internes.

- Sécurisation juridique des modalités décisionnelles en établissement: fonctionnement des instances, organisation des pôles et structures internes, délégations de signatures, élaboration ou évolution du règlement intérieur, organisation des astreintes administratives...
- Accompagnement de la mise en place de directions communes
- Accompagnement à la préparation et à la mise en œuvre des fusions entre établissements sanitaires et/ou médico-sociaux
- Aide à la rédaction des actes administratifs de gestion interne de l'établissement
- Assistance au montage de dossiers d'autorisations ou de renouvellement d'autorisations d'activités de soins
- Audits de conformité juridique: archives hospitalières, dossier patient, RGPD...

« Accompagnement juridique à la fusion de 4 établissements hospitaliers: périmètre de la fusion, impacts sectoriels, check-list des démarches à engager, rétroplanning des opérations, aide à la préparation de la procédure de fusion, présentation aux instances »

« Accompagnement juridique à la mise en conformité d'un service d'archives hospitalières »

« Assistance à l'élaboration du dossier de renouvellement d'autorisation d'une activités en soins de suite et de réadaptation (SSR) »

« Audit juridique de la mallette de garde administrative d'un centre hospitalier: conformité des organisations aux textes, identification des process manquants, propositions de sécurisation »





Accompagner la gestion statutaire des ressources humaines



STATUT DES PERSONNELS

Face à une réglementation prolifique et en permanente évolution, nous assistons les établissements sanitaires et médico-sociaux dans leur gestion à la fois stratégique et quotidienne des ressources humaines. L'accompagnement porte aussi bien sur les personnels médicaux et non médicaux, qui relèvent de réglementations, de pratiques et de cultures de gestion différentes. L'objectif global est d'évoluer vers une gestion juridiquement sécurisée, tant sur le plan des décisions collectives qu'individuelles. Il est également opportun de travailler sur la pertinence des organisations et leur optimisation: sécurisation du risque contentieux, financier, social...

- Audits juridiques et organisationnels des process en matière statutaire: recrutement, carrière, avancement, discipline, temps de travail...
- Accompagnement à l'élaboration de procédures de gestion
- Soutien à la sécurisation juridique du dialogue social: Définition d'une communication pédagogique sur les problématiques statutaires et RH
- · Appui à la mise en place et au fonctionnement des instances et organes de l'établissement
- Appui à la gestion du risque contentieux en matière de ressources humaines

« Audits juridiques d'accords locaux de gestion du temps de travail »

« Sécurisation de process et aide à la rédaction des actes et décisions individuelles à destination de personnels de l'établissement, en matière d'avancement, départ en formation, discipline, non renouvellement de contrat… »

« Accompagnement à la sécurisation des transferts des personnels médicaux et non médicaux et des organisations RH dans le cadre de fusions, fermetures de structures ou d'activités, ou de transferts d'activités de soins »





Donner du sens à l'action auprès des usagers



DROIT DES USAGERS ET RESPONSABILITE

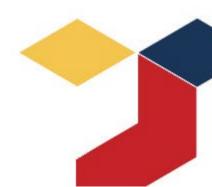
La prise en charge des usagers soulève de nombreuses questions juridiques et organisationnelles.

Dans une optique de prévention des litiges et des contentieux, nous accompagnons les établissements sanitaires et médico-sociaux dans la définition d'organisations respectueuses des droits des usagers, dans le secteur sanitaire ou médico-social.

- Animations de séminaires, conférences, groupes de réflexion éthique autour des droits des patients et des résidents
- Accompagnement à l'élaboration de projets en matière de droits des usagers: charte, projets de service, actions auprès des usagers...
- Audits juridiques et accompagnement à la sécurisation de procédures impactant les droits des patients et des résidents, en hospitalisation générale, HAD, psychiatrie, secteur médico-social...
- Appui méthodologique à la sécurisation du risque contentieux

« Audit juridique de procédures d'établissement et de documents-type dans le domaine de la prise en charge en soins psychiatriques sans consentement »

« Audit de procédure applicable en matière de gestion des biens des personnes hospitalisées: problématiques juridiques, organisationnelles et comptables »







ÉCOLE DE RÉFÉRENCE CONSEILLER DE CONFIANCE

Contacts

Directrice du centre de droit JuriSanté

Brigitte de LARD-HUCHET

Mail: brigitte.delard@cneh.fr

Tél: 06 81 44 21 13

Assistante : Nadia HASSANI Mail : nadia.hassani@cneh.fr

Tél: 01 41 17 15 43

